

Le Fonds Logement Unique de la Loire

Pourquoi un Fonds logement unique dans la Loire ?

Le fonds logement unique est une des actions principales du *Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Loire*, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Général. Le FLU relève de la compétence du Conseil général depuis 2005.

Le *Fonds Logement Unique* de la Loire a préfiguré depuis 2002 le regroupement de différents fonds regroupés sur le plan national dans les *Fonds de Solidarité Logement* depuis 2005.

Les Commissions logement unique (CLU) : pour un traitement local des demandes.

Afin de permettre un traitement rapide et de proximité des demandes, cinq commissions ont été créées : St-Etienne, Gier-Pilat, Ondaine, Forez et Roanne. Les CLU sont présidées alternativement par le Conseil général ou la CAF, et rassemblent les Communes (Associations de Maires), les Intercommunalités et les fournisseurs d'eau, d'énergie ou de telecom contribuant au FLU, les associations, les bailleurs sociaux et privés.

Qui est concerné par le Fonds Logement Unique ?

Le dispositif s'adresse aux plus précaires : 95% des demandeurs sont sous le seuil de pauvreté en 2007 (817€ de Revenu par Unité de Consommation).

Les demandeurs sont principalement des locataires du privé (55%), mais aussi des locataires HLM (44%) et des propriétaires occupants démunis (1%). L'année 2007 a connu 17% de demandes en moins par rapport à 2006 : cette évolution est principalement due à la baisse des demandes pour des impayés d'énergie, liée à la clémence de l'hiver 2006-2007 (le plus doux depuis 1950, avec 2° de plus que la normale saisonnière).

Des demandeurs connaissant un déséquilibre durable de leur budget logement :

De 2003 à 2007, 25 438 ménages ont fait 41 039 demandes au FLU (hors recours et demandes de remise de dette), soit :

- 45% des demandeurs 2007 étaient déjà connus
- sur la période de 5 ans : 6% des demandeurs ont fait au moins une demande par an et 15% ont fait au moins une demande tous les 15 mois.

Ces ménages sont les plus en difficultés : petites ressources (<400€ RUC), ménages monoparentaux, logements onéreux à habiter (chauffage).

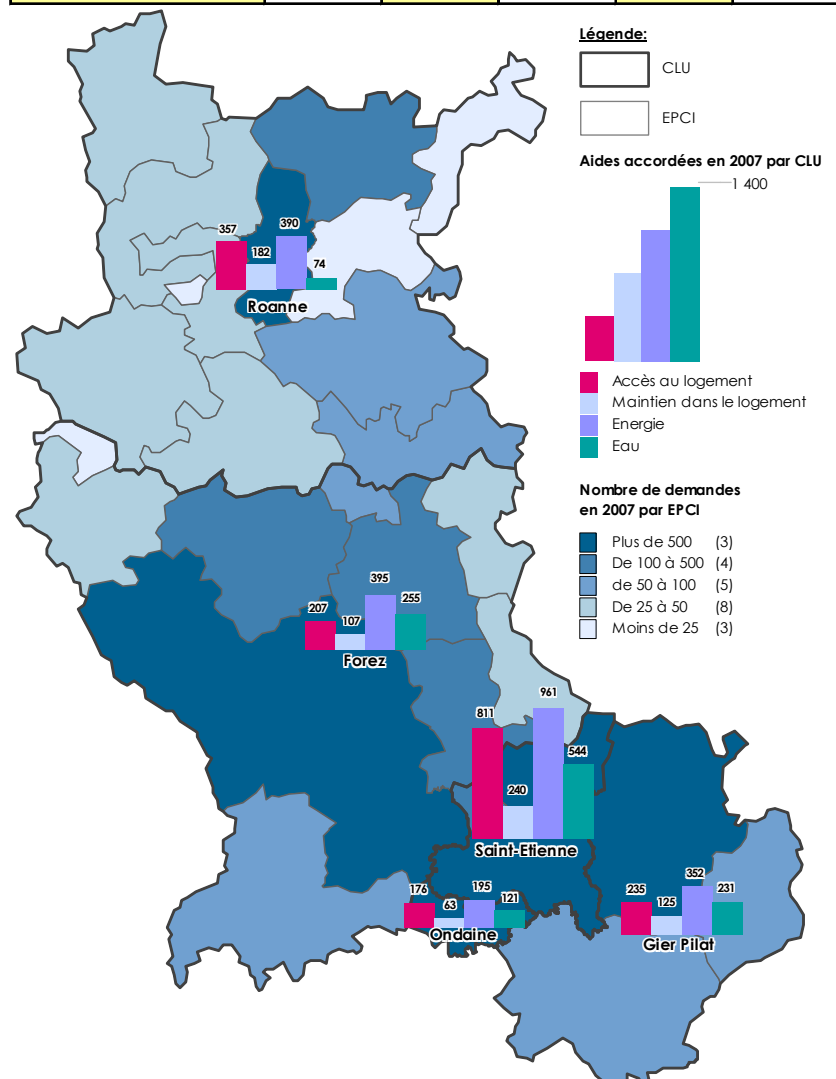
Des aides financières, mais aussi un accompagnement social

Par ailleurs près de 700 ménages bénéficient d'un accompagnement social lié au logement, en vue de permettre une bonne insertion dans un nouveau logement (aide aux démarches et à l'installation), ou de favoriser un maintien dans les lieux lorsqu'il y a des difficultés (financières, usage du logement, etc.)

Le FLU peut apporter des aides (secours, prêts sans intérêts, abandon de créance, accompagnement social) pour :

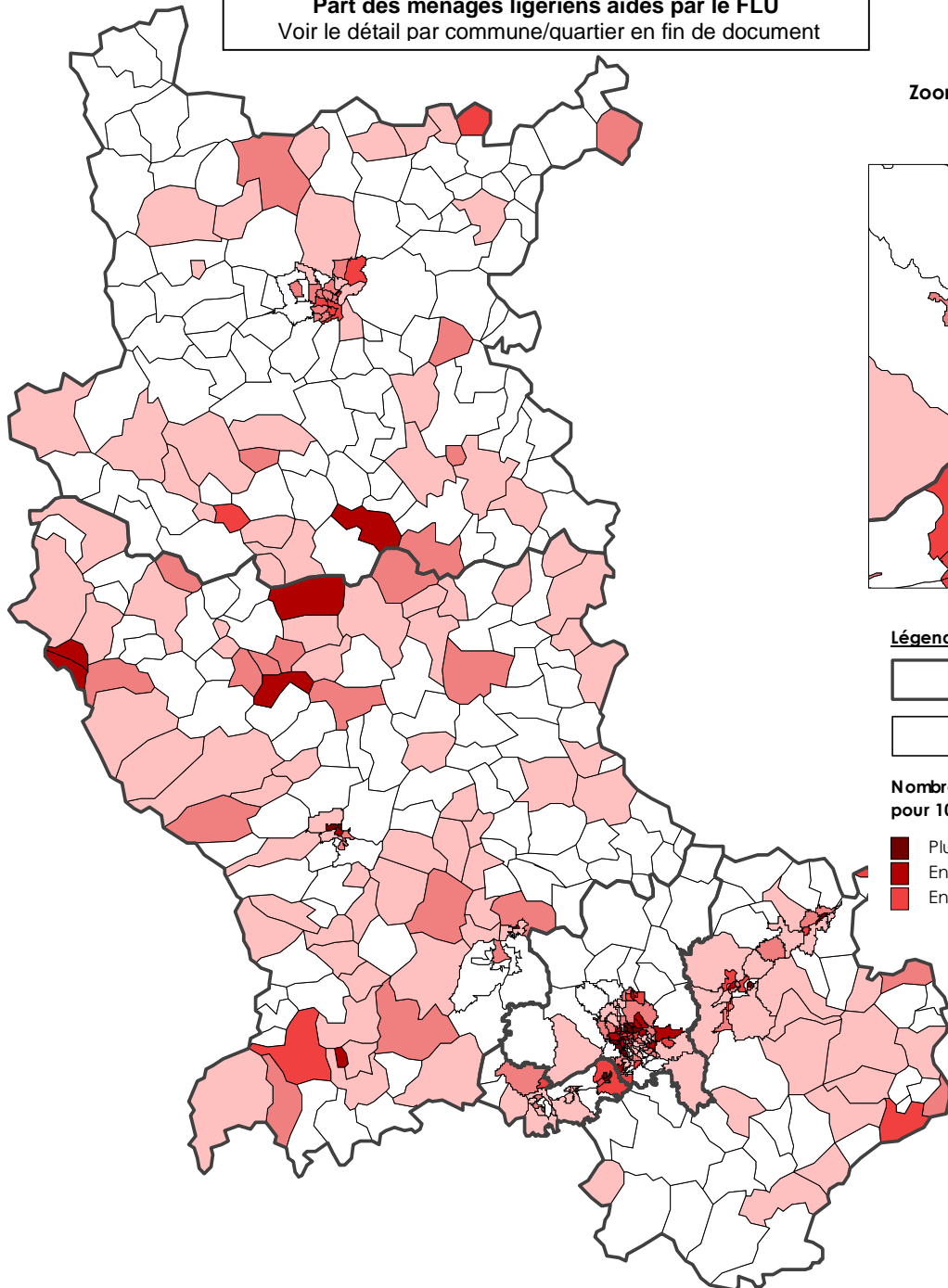
- **Faire face aux frais d'accès au logement**
Dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, 1^{er} mois de loyer.
- **Se maintenir dans un logement**
Aides pour des impayés de loyers et charges locatives, d'énergie, eau ou téléphone.

FLU Loire	2003	2004	2005	2006	2007
Demandes	8920	8708	8675	9198	7609
Aides	5616	5846	6159	6583	5730
% aides/demandes	63%	67%	71%	72%	75%
Montants accordés	1 544K€	1 825K€	1 800K€	1 911K€	1 776K€

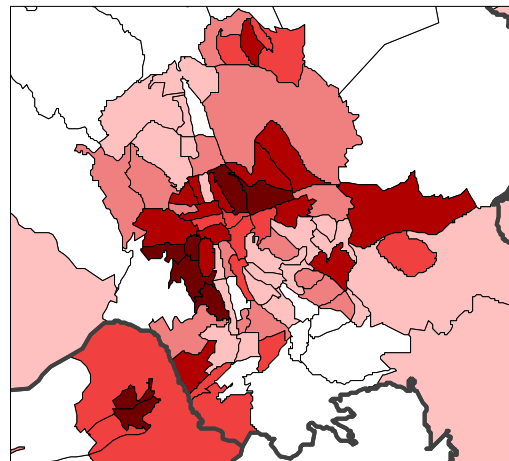


Le Fonds Logement Unique aide annuellement 2 à 2,5% des ménages ligériens, et jusqu'à 10 % sur certains secteurs.

Part des ménages ligériens aidés par le FLU
Voir le détail par commune/quartier en fin de document



Zoom sur les quartiers IRIS de St-Etienne



Légende :

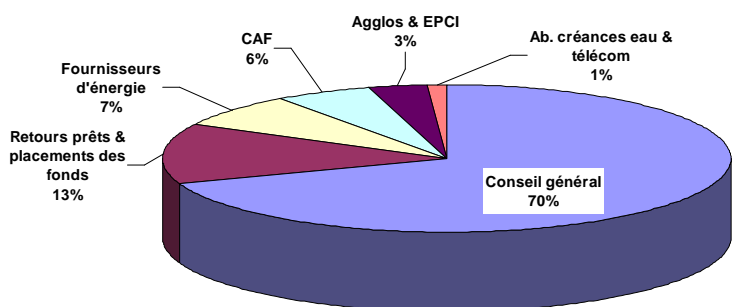
- CLU
- Commune ou quartier IRIS

Nombre de ménages aidés en 2007 pour 1000 ménages au RGP de 1999

- Plus de 50 (12)
- Entre 40 et 50 (23)
- Entre 30 et 40 (29)
- Entre 20 et 30 (60)
- Entre 10 et 20 (128)
- Moins de 10 (220)

Qui contribue au Fonds Logement Unique et comment sont réparties les dépenses ?

Recettes FLU 2007



Dépenses FLU 2002-2007

